



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'INDRE

Association loi 1901
Siège social : 34 Espace Mendès France
36000 CHATEAUROUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'INDRE

Association loi 1901
Siège social : 34 Espace Mendès France
36000 CHATEAUROUX

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels dits agrégés de l'association OCCE DE L'INDRE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels agrégés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Votre Association Départementale a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département de l'Indre, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs. Elle est agréée depuis le 18 octobre 1989 par la Fédération Nationale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.), reconnue d'utilité publique.

Les coopératives scolaires et foyers coopératifs sont des regroupements de membres actifs, agréés par le Conseil d'Administration Départemental, mais sans autonomie juridique. Chaque coopérative scolaire ou foyer coopératif tient obligatoirement une comptabilité et adresse annuellement au siège départemental, le

bilan financier et le compte de résultat, l'ensemble dit « *compte rendu financier* » pour l'exercice écoulé arrêté au 31 août. Le Conseil d'Administration de l'Association Départementale dispose d'un droit permanent de vérification.

L'usage depuis la création de votre association en 1989 et les contraintes imposées à la Fédération OCCE, impliquent la présentation à l'assemblée générale départementale de comptes annuels pour le « *siège départemental* » et de comptes annuels dits agrégés intégrant l'ensemble des "*coopératives scolaires*", les "*foyers coopératifs affiliés*" et le "*siège départemental*". Ces deux jeux de comptes sont adressés au siège de la Fédération.

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 175 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 197 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 144 sur 199 lors de l'exercice précédent) ;

A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 134,63 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans deux comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 130 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans deux autres comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant libellé "*erreurs créditrices*", est inclus dans le poste "*autres dettes*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;

En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le contrôles sur pièces des comptes rendus financiers n'est pas encore mis en place par votre siège départemental.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie significative n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « *Fondement de l'impossibilité de certifier* ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau le 14 décembre 2018.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Ville d'Avray, le 17 décembre 2018

Christian *DÉTRE*

 commissaire
aux comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	39 068	31 109
Terrains					Report à nouveau	764 038	585 403
Constructions					Résultat de l'association	5 960	-733
Installations et matériels d'activités					SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Autres immobilisations corporelles	2 809	1 921	888	500	Subventions d'investissement		
Immobilisations en cours					TOTAL FONDS PROPRES	809 065	615 779
Prêts OCCE					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Titres immobilisés	5 000		5 000	5 000	Provisions pour risques		
Autres prêts					Provisions pour charges		
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés sur subventions		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 809	1 921	5 888	5 500	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	711		711	853	Emprunts OCCE		
Avances & acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 323		2 323	750	Avances & acomptes reçus		
Comptes courants OCCE				1 256	Fournisseurs	2 760	2 760
Autres créances (dont erreurs débitrices)	2 365		2 365	4 562	Dettes fiscales et sociales	1 132	1 633
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants OCCE	1 642	
Disponibilités	802 700		802 700	606 632	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	175	
Charges constatées d'avance	789		789	618	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	808 887		808 887	614 672	TOTAL DETTES	5 710	4 393
TOTAL GENERAL	816 696	1 921	814 775	620 172	TOTAL GENERAL	814 775	620 172

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

COMPTE DE RESULTAT	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	160 078	129 236
Ventes de produits pour cessions	525 827	412 699
Prestations de service et animations	279 126	210 896
Subventions d'exploitation	215 401	205 902
Produits divers de gestion courante	165 575	122 343
Reprises sur provisions		250
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 346 008	1 081 328
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	304 157	244 092
Variation des stocks de fournitures à céder	142	9
Achats de fournitures administratives	658	732
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	821 127	701 263
Impôts et taxes	1 153	1 008
Salaires bruts	10 139	16 559
Charges sociales	2 006	2 394
Autres charges	162 275	86 367
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	30 903	27 181
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 332 561	1 079 606
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	13 447	1 722
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières	4 175	2 970
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	4 807	8 921
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	8 982	11 891
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	12	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	12	
RESULTAT FINANCIER (II)	8 970	11 891
RESULTAT COURANT (I + II)	22 417	13 613
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	37 485	33 347
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 485	33 347
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	53 943	47 617
Sur opération en capital		75
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 943	47 693
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-16 457	-14 346
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	5 960	-733

TOTAL DES PRODUITS

1 392 475

1 126 566

TOTAL DES CHARGES

1 386 515

1 127 299

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE 36 INDRE

Du bilan de l'association, avant répartition, de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	814 775,00 €	620 171,52 €
Résultat de l'exercice :	5 959,91 €	-732,89 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	197	199
dont coopératives et foyers agrégés :	175	144
dont coopératives et foyers non agrégés :	22	55
Nombre de coopérateurs :	17 292	17 457
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 949	1 853
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Comme l'an passé, l'équilibre financier du siège est assuré par les intérêts issus de la mutualisation des comptes auprès de la Banque Populaire et Crédit Agricole.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 23 763 € soit environ 1,79% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	5 959,91	{	1 358,34 pour le siège départemental
		{	4 601,57 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	2 364,63	{	2 230,00 pour le siège départemental
		{	134,63 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans		2	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	175,00	{	45,00 pour le siège départemental
		{	130,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans		2	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	802 699,94	{	34 065,03 pour le siège départemental
		{	768 634,91 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		4 392,20	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	30 903,03	{	293,76 pour le siège correspondant aux amortissements
		{	30 609,27 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ		174,91	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 392 474,71	{	61 023,86 pour le siège départemental
		{	1 331 450,85 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		7 608,29	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 386 514,80	{	59 665,52 pour le siège départemental
		{	1 326 849,28 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		7 582,00	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		26,29	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	170	143
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	0
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	86	49
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100	100
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	Formation directeurs	10 environ
Participants aux séances de formation (estimation)	15 environ	10 environ

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 36 INDRE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	39 068	31 109
Terrains					Résultat de l'exercice (siège de l'association)	1 358	7 959
Constructions					SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	2 809	1 921	888	500	TOTAL FONDS PROPRES	40 426	39 068
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Titres immobilisés	5 000		5 000	5 000	Provisions pour charges		
Autres prêts					Fonds dédiés sur subventions		
Dépôts et cautionnements							
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 809	1 921	5 888	5 500	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	711		711	853	Emprunts OCCE		
Avances & acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 323		2 323	750	Avances & acomptes reçus		
Comptes courants OCCE				1 256	Fournisseurs	2 760	2 760
Autres créances	2 230		2 230	4 562	Dettes fiscales et sociales	1 132	1 633
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants OCCE	1 642	
Disponibilités	34 065		34 065	29 921	Autres dettes	45	
Charges constatées d'avance	789		789	618	Produits constatés d'avance		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	40 118		40 118	37 961	TOTAL DETTES	5 580	4 393
TOTAL ACTIF	47 926	1 921	46 005	43 460	TOTAL PASSIF	46 005	43 460

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE 36 INDRE

COMPTE DE RESULTAT	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	27 150	27 450
Ventes de produits pour cessions	2 273	130
Prestations de service et animations	6 564	6 586
Subventions d'exploitation	7 056	18 463
Produits divers de gestion courante	11 895	6 384
Reprises sur provisions		250
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	54 939	59 263
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	2 466	618
Variation des stocks de fournitures à céder	142	9
Achats de fournitures administratives	658	732
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	35 879	35 633
Impôts et taxes	1 153	1 008
Salaires bruts	10 139	16 559
Charges sociales	2 006	2 394
Autres charges	3 658	3 400
Dotations aux amortissements	294	324
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur subventions affectées		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	56 395	60 677
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-1 456	-1 413
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits autres valeurs mobilières	4 175	2 970
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		475
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 175	3 445
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées	12	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	12	
RESULTAT FINANCIER (II)	4 163	3 445
RESULTAT COURANT (I + II)	2 707	2 031
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	1 910	16 087
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 910	16 087
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	3 259	10 085
Sur opération en capital		75
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 259	10 160
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-1 349	5 927
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	1 358	7 959

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2018, dont le total est de 46 005€ et du compte de résultat de l'exercice qui présente un excédent de 1 358 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	121,96		121,96	
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Mobilier de bureau	2 126,80	681,70		2 808,50
Immobilisations en cours				
Total	2 248,76	681,70	121,96	2 808,50

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice sont les suivants :

Aspirateur	59,99
Etagères métalliques	243,91
Armoires de bureau	377,80
Total	681,70

Les immobilisations n'existant plus au 31/08/2017 ont été mises au rebut pour 1983.73 €.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 627,10	293,76		1 920,86
Mobilier de bureau	20%				
Total		1 627,10	293,76		1 920,86

2. Immobilisations financières

100 parts sociales BPVF à 50 € l'unité

5 000,00

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Agendas et livrets du maître

853,16

4. Avances et acomptes versés

Néant.

5. Coopératives et usagers divers

Créances sur les coopératives scolaires

2 322,68

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant.

7. Autres créances

Aide Fédérale sur honoraires CAC 2017/2018

2 230,00

8. Disponibilités

Banque Populaire

28 395,73

Crédit Agricole

1 619,46

Compte épargne Casden

4 221,37

Livret A BPVF

204,86

Caisse

15,09

34 065,03

10. Charges constatées d'avance

Régularisation A et E 4/12

564,00

Calendriers 2019

225,00

789,00

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel				
Provisions pour charges				
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL				

Dotations / reprises d'exploitation

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 250,00

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total 250,00

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés sur subventions

Néant.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

OCCE 36 INDRE

Exercice clos le 31 août 2018

5. Avances et acomptes reçus

Néant.

6. Fournisseurs

Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues	2 760,00
	2 760,00

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	18,49
Urssaf	56,99
Retraite	20,30
Prévoyance	1,62
Charges sur congés payés	4,71
Uniformation	80,62
Etat impôt à payer sur placements financiers	949,41
	1 132,14

8. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération OCCE	1 642,39
-----------------	----------

9. Autres dettes

Néant

10. Produits constatés d'avance

Néant.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	17 292	17 457
Cotisation nationale par coopérateur	1 080 €	1 080 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,420 €	0,420 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	25 938,00	26 185,50
Cotisations versées à la Fédération	18 675,36	18 853,56
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	18 675,36	18 853,56

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Guso refacturé aux coopératives		2 214,10
Projets Communes	590,00	1 150,00
Aide état sur emploi avenir	6 466,46	11 949,20
Académie Orléans-Tours parcours éducation artistique et culturelle		3 150,00
Total	7 056,46	18 463,30
Dont versées aux coopératives	120,00	3150,00

3. Produits exceptionnels

Dons reçus	1 580,76
Dons reçus CA	47,20
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	154,66
Cotisations reçues sur exercices antérieurs	127,65
	1 910,27

4. Charges exceptionnelles

Reversement des clôtures de comptes de coops	1 622,79
Reversement don aux coopératives	1 580,76
Charges exceptionnelles	37,46
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	18,35
	3 259,27

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Il n'y a pas de crédit-bail ou locations longue durée à la date de clôture de cet exercice.

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Engagement en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le siège départemental emploie une personne à temps pour le suivi des comptes rendus financiers (saisie, aide, contrôle et formations) depuis le 26 août 2018

Depuis le 1er janvier 2015, le D.I.F. a été remplacé par le C.P.F. et les droits acquis au titre du D.I.F. sont transférés dans le C.P.F ; ces droits sont utilisables jusqu'au 31 décembre 2020.

Les droits au titre du C.P.F. s'acquièrent sur la base de 24 heures par an pour un temps plein dans la limite de 120 heures, puis sur la base de 12 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures.

4. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant.

b) Bénévolat

Faute de moyen fiable pour le recenser, le bénévolat n'est pas valorisé.

5. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

6. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire Val de France (convention du 21/03/2002) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	75	75
Solde compte miroir au 31/08	281 450,00	307 925,44
Placement BMTN 31/08/15 au 31/08/18 à 1,10 %	270 000,00	270 000,00
Livret A association	11 654,86	30 050,00
Parts sociales	5 000,00	5 000,00
Montant des intérêts perçus (avant impôt)	2 970,00	2 970,00
Montant des impôts 24 %	713,00	713,00
Montant des intérêts nets perçus	2 257,00	2 257,00
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

La mutualisation auprès du Crédit Agricole a été mise en œuvre au cours de cet exercice.
Elle a généré 985,87 € de produits financiers, soit 0,65% avant impôt.

Le reversement des produits financiers nets sera réalisé sous la forme de financements de projets.